

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 DECEMBRE 2022

Etaient présents : Mmes - Mrs BUREAU / MESTRE / NERZIC / MORICE / FOURNIER / HUET / LAFOND / MORIN / IMBOURG / POTELUNE / PLAIS / JANSONNIE / HURIEZ / NOYAT

Etaient absents : Mmes et Mrs ZEGAN / SEMENCE / BEUX / LORANS / REGUER

Ont donné pouvoir : Mme SEMENCE à Mme MESTRE

Mme ZEGAN à Mr BUREAU

Mr LORANS à Mme NERZIC

Mr REGUER à Mme HUET

Mr BEUX à Mr JANSONNIE

A été nommé(e) secrétaire Mr MORICE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 a été accepté à la majorité des membres présents

1 abstention

1. Approbation du projet ainsi que le financement pour l'aménagement du square du jeu de paume et la réhabilitation de la grange attenante

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre du PETR, la commune a la possibilité de bénéficier d'un financement pour l'aménagement du square du jeu de paume ainsi que la réhabilitation de la grange attenante pour un montant subventionnable indiqué ci-dessous

De plus, Monsieur le Maire sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR

Réhabilitation de la grange	Aménagement du square du jeu de paume
246 125€ – 21 100€ (éclairage) = 225 025€ HT	831 325€ – 70 000€ (éclairage) = 761 325€ HT
986 350€	

- DETR 40%	394 540.00 €
- PETR 40%	394 540.00€
- Autofinancement de la commune	197 270.00€
Coût total des travaux	986 350.00€ HT

Il est proposé au conseil municipal de valider le projet et le plan de financement

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui découlent de cette affaire.

Mr le Maire informe qu'une subvention pourrait être demandé au Fonds vert pour l'éclairage



Mr Janssonie demande quel est le montant de la subvention pour petite ville de demain.

Mr le Maire répond qu'il n'y a pas d'enveloppe de déterminée et qu'il préfère avancer projet par projet.

Approuvé à la majorité 15 POUR – 4 abstentions

2. Rétrocession de voirie « Place Flandres Dunkerque »

Le Maire expose au conseil municipal que les parcelles B 1078, 1080, 1081 et 1083 d'une surface totale de 507m² appartenant à la Sa d'HLM France Loire, forment la continuité de la voirie et la place Flandres Dunkerque. Les travaux convenus de remise en état ont été réalisés.

La vente se fera à l'euro symbolique. La totalité des frais sera à la charge de la société France Loire.

Il est proposé au conseil

d'accepter la rétrocession à la commune des parcelles B1078, 1080, 1081 et 1083, d'une surface totale de 507m² pour la somme de 1 euro symbolique.

D'autoriser le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité

3. Avenant à la convention de réalisation, de financement et d'entretien des aménagements urbains créés et existants sur le domaine public de la RD20

Le présent avenant à la convention a pour objet de modifier les obligations respectives du département et de la commune pour ce qui concerne les modalités de réalisation et d'entretien des travaux d'aménagements urbains exécutés par la commune sur le domaine public routier départemental.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER l'avenant à la convention

D'AUTORISER le Maire à signer les documents qui en découlent

Mr FOURNIER est étonné que la commune doive entretenir les trottoirs comme stipulé dans l'annexe. Il lui est répondu que l'entretien au quotidien est à la charge du riverain, mais le gros œuvre est bien à la charge de la commune

Approuvé à l'unanimité

4. Convention avec le collège Béthune Sully pour la mise en place et l'organisation de la restauration scolaire des élèves

Mr le Maire présente la convention. Cette convention porte sur l'organisation et la gestion du service unique de restauration pour les collégiens, le personnel encadrant du collège et pour les élèves et le personnel encadrant de l'école primaire de la commune d'Henrichemont

Le collège prépare les repas des élèves de l'école primaire. Une employée de la commune participe aux missions suivantes : mise en conteneurs et transport des repas, confection des repas, nettoyage des cuisines.



Il est proposé au Conseil Municipal

D'ACCEPTER le dite convention entre le Département du Cher, la commune d'Henrichemont et le collège Béthune Sully

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Approuvé à l'unanimité

5. Questions diverses

- Mr Bureau fait part d'un courrier envoyé par l'école de musique à toutes les communes de la communauté de communes sollicitant une subvention
Mr le Maire fait savoir que le dossier sera revu prochainement
- Mme Noyat fait remarquer qu'il reste quelques plots rue de verdun.
Mr le Maire informe que les travaux ne sont pas terminés et qu'ils reprennent le 10.01.2023
- Mr Janssonie fait remarqué qu'il manque un candélabre rue de verdun.
Mr le Maire informe qu' il va être remplacé.
- Mr Janssonie demande le cout des travaux prévus pour l'aménagement de l'ancienne caserne Mr le Maire informe que la clôture a été installée ainsi qu'un portail. Pour les autres travaux les devis sont en cours.
De plus, il demande si une visite de sécurité par le centre de gestion a été programmée ;
Il lui est répondu que non
- Mr le Maire informe le conseil que les vœux du Maire auront lieux le 13 Janvier à 18 h 30 salle polyvalente

Fin de séance 19h 55

Le Secrétaire de séance

Lionel MORICE



Le Maire

Gilles BUREAU

